

# Votre Voix

*En Europe*

No 19 - 27 Février 2007



## Pas de nouveau traité sans le soutien des peuples!

La Roumanie et la Bulgarie sont entrées dans l'UE. Leur entrée était prévue avec l'élargissement à l'Est. Cet élargissement ne s'est pas réalisé dans de bonnes conditions, ni pour nos pays fondateurs, ni pour les nouveaux entrants, mais refuser à ces pays ce que nous avons accepté pour les autres eut été une grave erreur. N'oublions pas que tous deux sont membres de la francophonie...

Mais **il est temps de stopper**

**l'élargissement de l'UE**, de consolider l'Union existante en particulier autour de politiques: recherche, politiques industrielles, énergie, protection des salaires, des entreprises et de l'emploi. En fait nul blocage institutionnel n'empêche d'avancer dans cette nouvelle voie. L'enjeu est d'abord politique. Il est clair qu'**aucun traité ou constitution ne sera accepté par les citoyens sans réponses aux vrais problèmes** des Européens: emploi, niveau de vie, environnement, santé, sécurité extérieure.



L'Union européenne présidée depuis le mois de janvier par l'Allemagne et Mme Merkel a réservé sa première visite aux Etats Unis et à Georges W. Bush qui s'obstine dans son absurde engagement en Irak à un moment où les électeurs américains ont sanctionné son ultra libéralisme.

Ce voyage n'est pas un bon choix: il aurait mieux valu se rendre au Moyen-Orient afin que l'Europe y soit un acteur majeur d'une paix négociée, équilibrée et durable. Mais surtout, Angela Merkel veut coûte que coûte faire passer une version «light» de la constitution, espérant contourner les votes français et néerlandais. Les traités sont clairs: rien n'est possible sans l'accord de tous les pays donc sans le vote des Français car **on ne saurait accepter qu'un nouveau texte constitutionnel ne soit pas ratifié par référendum.**

## HOMMAGE A L'ABBE PIERRE



*Marie-Noëlle Lienemann, Ministre, installe avec l'Abbé Pierre le haut comité pour le logement des défavorisés*

L'abbé Pierre nous a quitté et laissera un grand vide, en particulier, auprès de tous ceux qui sont mal logés et ceux qui s'engagent pour le droit au logement. Je ne doute pas que le souffle de son esprit sera à nos cotés et là pour réveiller nos consciences, chaque fois que la misère ou l'injustice s'installeront. Soyons fidèle à sa mémoire, en faisant du droit au logement, un droit effectivement garanti à tous, un droit opposable.

Ce combat doit être français et européen. Un intergroupe logement a rédigé un projet de charte européenne du logement. Nous allons bientôt examiner un rapport sur le soutien au logement social dans les politiques régionales. Ce sera l'occasion de tenter de faire aussi reconnaître le droit au logement comme un vrai droit fondamental européen ! Alors, restons fidèles aux combats de l'abbé Pierre.

## La nouvelle organisation du Parlement européen

Mardi 16 janvier, les députés européens, en plus d'élire leur nouveau Président, ont choisi les membres du nouveau bureau et les questeurs qui représenteront leurs intérêts de 2007 à mi-2009

C'est le député allemand Hans-Gert Poettering (PPE-DE)



qui a été élu Président du Parlement européen



Le français Joseph Daul est élu président du groupe PPE/DE



L'allemand Martin Schulz conserve la présidence du groupe PSE



La présidence du groupe ALDE continue d'être assurée par le britannique Graham Watson



Brian Crowley et Cristiana Muscardini co-présidents du groupe UEN



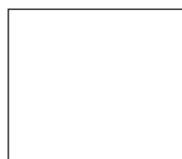
Daniel Cohn Bendit et Monica Frassoni co-présidents du groupe Verts/ALE



Francis Wurtz président du groupe GUE



Jens-Peter Bonde président du groupe ID



Bruno Gollnisch est président du groupe nouvellement constitué ITS



## Les nouveaux députés



Avec l'entrée dans l'Union européenne de la Roumanie et de la Bulgarie au 01 janvier 2007 35 Roumains (12 socialistes) et 18 Bulgares (6 socialistes) sont devenus députés au Parlement européen. Depuis le 26 septembre 2005 siégeaient déjà au Parlement un même nombre d'observateurs pour chacun de ces pays.

Le Parlement européen compte désormais au total 784 députés. Après les prochaines élections européennes en 2009, ce total retombera à 736, dont 33 Roumains et 17 Bulgares. La France perdra 6 députés passant de 78 à 72 ce qui posera de manière encore plus accentuée le problème du déséquilibre avec la délégation allemande qui, elle, n'en perdra aucun.

# La répartition par groupe et par délégation nationale

										Total
	4	<input type="checkbox"/>								
	6	<input type="checkbox"/>								
	14	<input type="checkbox"/>								
	1	<input type="checkbox"/>								
	49	<input type="checkbox"/>								
	1	<input type="checkbox"/>								
	11	<input type="checkbox"/>								
	24	<input type="checkbox"/>								
	17	31	11		6	3	3	7		78
	5	<input type="checkbox"/>								
	24	<input type="checkbox"/>								
	3	<input type="checkbox"/>								
	3	<input type="checkbox"/>								
	2	<input type="checkbox"/>								
	3	<input type="checkbox"/>								
	13	<input type="checkbox"/>								
	2	3								5
	7	7	5		4	2	2			27
	6	7	1		2			1	1	18
	15	9	5	20			2		3	54
	9	12				3				24
	9	12	9					5		35
	4	1	2							7
	8	3							3	14
	4	3	5		1	1				14
	6	4	3		1	2	2			18
	27	19	12		5	1	10	1	3	78
<b>Total</b>	<b>277</b>	<b>217</b>	<b>106</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>784</b>

## L'Europe s'intéresse au droit du travail : réagissez !

La commission européenne vient de publier un livre vert intitulé « moderniser le droit du travail pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle ». ON pourrait se réjouir d'une préoccupation sociale de la part des institutions européennes. IL s'agit en fait d'avancer en Europe sur l'idée de flexisécurité. Or dans flexisécurité il y a flexibilité.

L'idée d'accroître la flexibilité et d'améliorer la sécurité est moins séduisante qu'il n'y paraît car nous partons d'une situation déjà très équilibrée... la précarité est déjà très importante et la sécurité minimale ! Il est urgent et essentiel que les syndicats, les citoyens regardent de près ce livre vert et donnent leur avis à la Commission européenne



# REACH:



## **l'Europe se dote de la première législation au monde sur les produits chimiques**



Nous avons été révoltés par des scandales comme celui de l'amiante.

De nombreux salariés ont été aussi gravement touchés par l'usage de produits qui sont avérés nocifs. L'Europe a bien fait de réaliser une législation permettant de prévenir les risques, de faire appliquer le principe de précaution.

### De quoi s'agit-il?

- Il s'agit d'évaluer la sécurité de 30 000 substances; aussi les substances chimiques produites ou importées en quantité supérieure à 1t/an seront toutes **enregistrées**.



- Celles qui présentent des risques, les substances dangereuses (environ 3000) devront faire l'objet d'une **autorisation**

stricte et pourront être retirées du marché, de l'usage.

- Une attitude encore plus ferme est prévue à travers une procédure **d'autorisation spéciale** exigée pour les substances très préoccupantes (parce qu'elles sont persistantes, bio cumulatives et toxiques (PBT ou VPVB), cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)). Celles qui ne pourront obtenir qu'une autorisation limitée dans le temps et à l'unique condition qu'il n'y ait pas de produits de substitution.

Le Parlement européen a obtenu que les entreprises mettant sur le marché et utilisant le produit auraient l'obligation de financer des recherches afin de trouver des substitutifs non dangereux. Car, à terme, **les produits les plus**



**dangereux seront interdits**. Ce principe de **substitution** a été un grand combat du Parlement européen et de Marie-Noëlle Lienemann qui a déposé

de nombreux amendements. Les ministres européens étaient très réticents. Si l'obligation d'établir un plan de substitution n'est pas systématique, l'incitation à la recherche existe. Ce compromis est un premier pas positif.

- Création d'une Agence européenne des produits chimiques, un peu à l'image de celle des médicaments, qui donnera tous les éléments pour autoriser ou non un produit.

- L'obligation d'information et de précaution tout au long de la chaîne d'un produit. En effet entre la production d'une substance, sa transformation, son usage dans différents objets ou produits l'information sur la précaution d'utilisation doit être transparente aisée et obligatoire. Le consommateur devra être informé si la substance champ représente plus de 0,1 % du poids de l'objet.

**Le principe de vigilance** a aussi été affirmée mettant producteurs et transformateurs devant leur responsabilité.

Enfin le Parlement européen a souhaité pousser à la mise en place de méthodes alternatives au test sur les animaux. Cette législation va accélérer la mutation de la chimie vers une chimie verte plus respectueuse de l'environnement et de la santé. Cette législation est une vraie avancée qui doit faire pression sur tous les pays du monde. D'ailleurs certains pays menacent d'attaquer l'Europe pour protectionnisme comme si la défense de la santé humaine passait après le marché!